

CONVOCACTION

Il est adressé le 11 Janvier 2021 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 19 janvier 2021 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Périmètre Natura2000
- Délibération Investissements
- Questions et informations diverses.
- Délibération Modification Statuts SIAEPA BDG
- Point sur les arrêts de travail du personnel communal

Le maire,

N° 2021/001

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 JANVIER 2021

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, VILLETTE Roger, CHEVASSUT Stéphan, BORTOLUZZI Robin, BALLON Jean Raoul, LAMARCHE Alexandre, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, LECOURT Valérie

EXCUSÉE : Mme MAURIN Martine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Didier TRISCOS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2020 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire ajoute à l'ordre du jour deux délibérations pour élire un délégué à la Défense et nommer un élu Correspondant Intempéries.

- DÉLIBÉRATION PERIMETRE NATURA 2000 : Monsieur le maire informe les élus que, conformément à la réglementation, toute modification de périmètre doit être soumise à la consultation des organes délibérants des communes concernées.

Au vu des éléments reçus et présentés, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur la modification du périmètre du site FR7200692. Délibération votée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION MODIFICATION DES STATUTS SIAEPA BDG : Monsieur le Maire expose que le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne a approuvé, par délibération en date du 14 décembre 2020, les nouveaux statuts du Syndicat. Cette délibération a été notifiée à tous les membres du Syndicat qui disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer à leur tour sur ces nouveaux statuts.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SIAEPA BDG. Délibération votée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION INVESTISSEMENTS : Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2020	25 %
21 : Immobilisations corporelles	42 367.98 €	10 591.99 €
23 : Immobilisations en cours	2 000.00€	500.00 €
TOTAL	44 367.98 €	11 091.99 €

Délibération votée à l'unanimité.

- **DÉLIBÉRATION DÉLÉGUÉ DÉFENSE** : Monsieur le maire informe les conseillers qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de procéder au renouvellement du délégué à la Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné Mr Jean Raoul BALLON comme délégué Défense.

- **DÉLIBÉRATION CORRESPONDANT INTEMPÉRIES** : Monsieur le maire informe les conseillers qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de procéder au renouvellement du correspondant Intempéries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Jean Raoul BALLON comme correspondant Intempéries.

- **POINT SUR LES ARRÊTS DE TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL** : À ce jour, toujours trois agents titulaires sur les 6 sont en arrêt maladie. Mme PERMENTIER Séverine est en accident du travail ; Mr MORASSUT Frédéric est en CMO et, au vu de son état, il a transmis une lettre de demande de reclassement (un dossier auprès de la commission de réforme est en cours) et pour Mme Dal-Bo, il y a discordance entre la Commission de réforme (maladie professionnelle) et le CIGAC (CMO).

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

→ Entretien des massifs : En l'absence du cantonnier, un devis pour plantation et entretien des massifs communaux a été demandé auprès de deux prestataires (Coucou jardin et Mr Olivier WILMOT).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Le maire

Le Conseil Municipal

Le secrétaire